Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35...

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_115-DE

NUMERIQUE

DCC26-115

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DE BÉNÉVOLAT DU RÉSEAU DE FABLABS « LA FABRIQUE »

Monsieur Yoann CADO, Vice-président en charge de l'Informatique, du Numérique, du Système d'Information Géographique et de la Gestion Technique des Bâtiments, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Le réseau de Fablabs « La Fabrique » est un service de Roche aux Fées Communauté dédié à la fabrication numérique, à l'inclusion et au partage de connaissances. Ce « tiers-lieu » est un espace collaboratif dont le bon fonctionnement s'appuie fortement sur l'entraide et l'implication active de ses usagers.

Ainsi, pour mener à bien ses missions d'animation locale, le réseau s'appuie sur une complémentarité indispensable entre les élus, les professionnels (fabmanagers) et des citoyens bénévoles.

2. OBJECTIF ET POINTS CLES DE LA CHARTE

L'objectif de cette charte est de définir clairement le cadre de cet engagement bénévole afin de le sécuriser et de le valoriser.

Les points clés du document ci-joint sont les suivants :

- Le principe de l'engagement : L'implication du bénévole est volontaire, gratuite, sans rémunération, et ne crée aucun lien de subordination juridique avec la collectivité.
- Les missions : En lien avec les professionnels, les bénévoles peuvent aider les usagers sur les outils, participer à l'animation d'événements, ou encore contribuer à la vie et à l'organisation du lieu.
- La sécurité : Elle constitue une priorité ; l'utilisation des machines nécessite une formation préalable, l'accord systématique d'un fabmanager et le port d'équipements de protection si l'activité l'exige.
- Les frais : Bien que l'engagement soit gratuit, les dépenses strictement nécessaires (déplacements autorisés au préalable ou formations validées par le service) peuvent être remboursées sur présentation de justificatifs.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_115-DE

Il vous est proposé :

- *D'approuver la charte du bénévolat du réseau de FabLabs « La Fabrique » et son attestation individuelle d'engagement ;*
- *D'autoriser* ***la prise en charge ou le remboursement des frais (déplacements, formations) nécessaires à l'activité des bénévoles****, selon les conditions définies à l'article 7 de la charte et dans la limite des crédits budgétaires ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_115-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel DELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance